


"L'amour c'est l'accord parfait"



Je suis une femme DE 35 ans

Je cherche un homme DE 45 ans

Le Monde.fr

PARSHIP.fr
Expert en affinité

L'usurpation d'identité touche plus de 210 000 Français chaque année

LEMONDE.FR | 06.10.09 | 16h15 • Mis à jour le 06.10.09 | 16h36

Selon une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) menée pour le compte d'une société américaine spécialisée dans les broyeuses de documents, plus de 210 000 personnes sont victimes d'une usurpation d'identité chaque année en France. 4,2 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'une usurpation d'identité pendant les dix dernières années. *"Cela représente plus de 210 00 cas avérés chaque année, un chiffre plus important que les cambriolages à domicile (150 000) et que les vols d'automobile (130 000)"*, souligne l'enquête. Les usurpations d'identité seraient le plus souvent commises pour tromper les banques, obtenir des aides sociales, un permis de conduire ou la nationalité française.

▼ PUBLICITE



et tentez de gagner des billets A/R Paris - New York en BUSINESS

open skies L'AVION UNIQUEMENT CLASSE AFFAIRES

L'interrogatoire de 300 victimes démontre que *"le coût individuel moyen d'une usurpation d'identité se monte à 2 229 euros"* cumulant les détournements (argent, aides sociales, etc.), le montant des

démarches administratives et judiciaires, et les coûts supplémentaires générés par cet imbroglio (médecin, frais postaux). Après le remboursement par les assurances, le montant moyen restant à la charge de la victime est de 1 556 euros, bien que dans certains cas, l'histoire tourne au drame avec interdit bancaire, perte d'emploi voire emprisonnement. 10 % des victimes sont tombées gravement malades et 13 % ont été assignées en justice. Un cinquième d'entre elles ont dit être sorties traumatisées de l'expérience.

474 MILLIONS D'EUROS

Un calcul du Crédoc chiffre l'usurpation d'identité à 474 millions d'euros par an pour les assureurs et les particuliers, ces derniers ayant dû, pour un tiers d'entre eux, affronter l'épreuve de *"prouver qu'ils sont bien eux-mêmes"*. Près d'une victime sur deux est *"incapable de savoir comment le fraudeur a réussi à obtenir ses données personnelles alors que 86 % des victimes estiment faire le nécessaire pour se protéger des risques"*, s'inquiète le Crédoc.

Le coût global du phénomène de l'usurpation d'identité pour la société *"est beaucoup plus élevé"* que les 474 millions d'euros précédemment évalués, selon le Crédoc : il faut y ajouter 1,4 milliard de préjudice pour l'Unedic, 1 milliard pour la Caisse nationale d'assurance-maladie et 1 milliard pour la Caisse d'allocations familiales, soit un total de 3,874 milliards par an.

Le Crédoc estime que les conséquences du problème sont *"largement sous-estimées par les autorités"*. L'usurpation d'identité ne constitue pas une infraction en elle-même dans la législation française. Elle peut uniquement être associée à un autre délit, comme le vol. Le code pénal punit *"le fait de prendre le nom d'un tiers"* uniquement si la victime encourt une condamnation pénale du fait des actes commis par l'usurpateur.

Le Monde.fr avec AFP et Reuters

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Le Post.fr groupe
Programme



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr © Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |